

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2023-10

Séance du 13 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le lundi treize mars à 19 h 00, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 7 mars 2023 qui a été adressée par mail le 7 mars 2023.

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, , Bertrand MONOT, Yann PATULA, Céline COLAS, Yann ROTA, Sylvie LEFEBVRE (8)

Excusés : Cédric CHARRIERE, Michel CUINET donne pouvoir à Maxime BALLAUD, Thierry JANIER-DUBRY donne pouvoir à Bertrand MONOT (3)

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 07/03/2023

Nombre de membres présents : 8

Date de la publication en ligne : 17/03/2023

Nombre de membres votants : 8 + 2 procurations (10)

Secrétaire de séance : Sylvie LEFEBVRE

Objet : personnel-journée de solidarité

La commune doit délibérer pour prévoir les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité.

En fonction du personnel et du temps de travail de celui-ci, elle pourra être choisie en fonction de chacun dans la liste suivante :

- Le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai
- Le travail d'un jour de réduction du temps de travail
- Un jour ouvrable non habituellement travaillé dans la collectivité
- Toute autre modalité permettant un travail de sept heures précédemment non travaillées à l'exclusion des jours de congé annuel

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, acte ces propositions.

Ainsi délibéré le 16 janvier 2023, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2023-10 adoptée à l'unanimité (10 voix pour)

Le secrétaire de séance,
Sylvie LEFEBVRE



Le Maire,
Isabelle TISSOT

